

**LIGUE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE DE BASKETBALL**  
**Siège : 26 BOULEVARD WINSTON CHURCHILL 21 DIJON**  
**Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901**  
**Déclarée auprès de la Préfecture de Côte d'Or**  
**sous le numéro W251001286**

---

**PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE MIXTE DU 16 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit,  
Le 16 Juin,  
**A 14 heures 30 minutes,**

Les Membres de l'Association LIGUE DE BOURGOGNE et FRANCHE-COMTE DE BASKETBALL se sont réunis en Assemblée Générale Mixte à DOLE, sur convocation du Président,

à l'effet de délibérer sur **l'ordre du jour** suivant :

**DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :**

- **Finalisation du processus de fusion avec présentation des valeurs définitives de fusion,**
- **Transfert de siège,**
- **Adoption des nouveaux statuts,**
- **Adoption d'une résolution fixant le terme du 1<sup>er</sup> mandat en 2020,**

**DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :**

- **Election des membres de la nouvelle Gouvernance**
- **Adoption du budget et des dispositions financières**
- **Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.**

Monsieur Stéphane KROEMER, Président de la LIGUE DE FRANCHE-COMTE DE BASKETBALL et Monsieur Bernard DEPIERRE, Président de la LIGUE DE BOURGOGNE DE BASKET-BALL sont présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre HUNCKLER, en sa qualité de Représentant de la Fédération. Il est en effet précisé que le bureau fédéral a décidé d'occuper cette fonction de Présidence lors de cette Assemblée Générale Mixte de transition.

Monsieur Christian CUENOT est appelé(e) comme secrétaire de séance.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre des associations en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par la commission de contrôle, permet de constater qu'au moins la moitié des membres sont présents et qu'en conséquence l'assemblée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur HUNCKLER président de séance, rappelle qu'aux termes des Assemblées tenues les 10 et 17 Février 2018 au sein de chacune des ligues, la fusion absorption a été opérée entre la LIGUE DE BOURGOGNE DE BASKET-BALL et la LIGUE DE FRANCHE-COMTE DE BASKETBALL. Cette fusion a pris effet conformément au traité de fusion et décision des AGE, au 31 Mai 2018 au soir. Le patrimoine de la LIGUE DE BOURGOGNE DE BASKET-BALL a donc été transféré à cette date à la LIGUE DE FRANCHE-COMTE DE BASKETBALL. Le Président présente en détails la valeur des apports définitifs de la LIGUE DE BOURGOGNE DE BASKET-BALL.

Le Président de séance rappelle également que LIGUE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE DE BASKETBALL entend fixer son siège à DIJON (21000) – 26, Boulevard Winston Churchill.

Il y a donc lieu de statuer sur le transfert de siège, et adopter les nouveaux statuts de la ligue.

Le Président de séance présente également chacun des autres points à l'ordre du jour : Adoption du budget et des dispositions financières 2018-2019, Acquisition du nouveau siège de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté.

Puis le Président de séance déclare la discussion ouverte :

- Personne ne demandant la parole, le Président de séance, met successivement aux voix les résolutions suivantes :

## **RESOLUTIONS EXTRAORDINAIRES**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les explications du Président de séance, prend acte de la réalisation définitive de la fusion avec effet au 31 Mai 2018 au soir, telle qu'approuvée par les Assemblées Générales, respectivement du 10 Février 2018 pour la LIGUE DE BOURGOGNE DE BASKET-BALL et du 17 Février 2018 pour la LIGUE DE FRANCHE-COMTE DE BASKETBALL et approuve les valeurs définitives des apports tels qu'ils ont été présentés.

**Cette résolution, mise aux voix, est acceptée et approuvée à l'unanimité.**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale après avoir entendu les explications du Président de séance, décide de transférer le siège de la LIGUE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE DE BASKETBALL de BESANCON (25000) - 8 Rue de Trépillot à DIJON (21000) - 26, Boulevard Winston Churchill.

L'assemblée Générale prend acte que la LIGUE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE DE BASKETBALL conservera l'établissement de BESANCON (25000) – 8 Rue de Trépillot, destiné à recevoir la gestion du Pôle Espoir de Basketball.

**Cette résolution, mise aux voix, est acceptée et approuvée à l'unanimité.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la nouvelle version des statuts de la LIGUE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE DE BASKETBALL, les adopte, article par article.

**Cette résolution, mise aux voix, est acceptée et approuvée à l'unanimité.**

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale après avoir entendu les explications du Président de séance et pris acte des dispositions du Code du Sport imposant l'alignement des mandats avec le calendrier des Olympiades, décide que le terme des nouveaux mandats sera exceptionnellement fixé à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2020 et appelée à statuer sur les comptes du 31 Mai 2020.

**Cette résolution, mise aux voix, est acceptée et approuvée à l'unanimité.**

### **INTERRUPTION DE SEANCE**

Monsieur HUNCKLER président de séance, interrompt l'Assemblée Générale afin de présenter les travaux du COMITE DE COORDINATION REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTE *-association déclarée mise en place pour mettre en œuvre le rapprochement par fusion des deux LIGUES de BASKET-BALL de BOURGOGNE et FRANCHE-COMTE, et notamment organiser la première élection de l'entité post fusion.*

Le Président de séance offre la parole à Monsieur Jean-Marie BOULAY afin que soit présentée chacune des candidatures diffusées préalablement à la présente Assemblée Générale.

Puis les conditions de vote sont présentées en détail. Chaque membre de l'Assemblée se voit remettre un boîtier électronique afin de pouvoir procéder au vote.

Il est rappelé, conformément aux nouvelles dispositions statutaires, que chaque membre de l'Assemblée ne peut disposer que d'un seul pouvoir.

Il est ensuite procédé au 1<sup>er</sup> tour des élections lors duquel les postes sont tous attribués.

Le Président de séance met ensuite les résolutions suivantes au vote de l'Assemblée :

### **RESOLUTIONS ORDINAIRES**

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir procédé à l'examen des candidatures, décide de nommer aux fonctions de membres du Comité Directeur :

- ARBAULT Laurent / Français / Chef des Ventes IGP France Grand Est / 9 E, rue des chênes 25750 ARCEY
- AUBRY Sylvie / Française / Cadre de la Fonction Publique Territoriale / 5, Rue Fontenette 25490 ALLENJOIE

- BENUCCI Frédéric / Français / Professeur / 5, Rue de l'Eglise 89460 CRAVANT
- BERTHEAU Thierry / Français / Retraité / 9, Rue du Canizot 71380 LANS
- BOSSARD Philippe / Français / Chef d'établissement / 17, Rue du 11 novembre 90300 VALDOIE
- BUSTON Benjamin / Français / Enseignant en mathématiques / 5 A, Rue des Lieutenants Chauvea  
71100 CHALON SUR SAONE
- COMMAILLE Christiane / Française / Agent de maîtrise territorial / 595 route de Saint Emiland  
71670 SAINT FIRMIN
- CUENOT Christian / Français / Retraité / 10, Allée de Franche-Comté 71880 CHATENOY LE ROYAL
- CUENOT Christine / Française / Psychologue / 10, Allée de Franche-Comté 71880 CHATENOY LE  
ROYAL
- DEPIERRE Bernard / Français / Retraité / 32, Rue de la Préfecture 21000 DIJON
- GAUDIOT Noëlle / Française / retraitée / 8, Route d'Arnay 71400 AUTUN
- GREGOIRE Martine / Française / Auxiliaire Puéricultrice / 507 Avenue de la Paix 58600 GARCHIZY
- JACOTOT Jean-Marie / Française / Retraité / 12, Impasse Dr Domec 21000 DIJON
- JACOTOT Jenny / Française / Directrice Accueil de Loisirs 10, Rue des Etapes 39200 SAINT-CLAUDE
- LAMOTTE Jean-Louis / Français / Retraité / 99, Rue de Velars 21370 PLOMBIERES
- LARCHER Catherine / Française / Sans-emploi / 52, Route de Chalon-sur-Saône 21200 BLIGNY-LES-  
BEAUNE
- LAUMET Alexandre / Français / Sans-emploi / 1, lot les grands champs 71620 ST MARTIN EN  
BRESSE
- MARGUERY Michel / Français / Cadre de la Fonction Publique Territorial / 13, Rue Paul Lebel 21000  
DIJON
- MARTIN Jean-Luc / Français / Professeur d'EPS / 28, Rue de la Contrée du Breuil 21560 BRESSEY  
sur Tille
- MEUNIER Sébastien / Français / Responsable Bureau d'étude et production / 7, Avenue Charles de  
Gaulle 25410 SAINT VIT
- PASTEUR Silvy / Française / Professeurs des écoles spécialisée / 17, Rue Saulniers 25750 ROSEY-  
FLUANS
- PELZ-FERRY Matthieu / Français / Professeur / 44, Rue des anciennes Forges 39100 FOUCHERANS
- PETITJEAN Frédéric / Français / Professeur des écoles / 8 bis, Rue du Martinet 3957 MONTAIGU

- POITOUT Corinne / Française / Assistante Maternelle / 7 E, Rue Majnoni d'Intignano 21121 FONTAINE LES DIJON
- PRUDON Gilles / Français / Cadre / 67 A, Rue Général Giraud 71100 CHALON SUR SAONE
- QUINCY Pierre-Anthony / Français / Responsable Juridique au CFA du Sport BFC / 29, Rue de Tigny 71150 CHAUDENAY
- SAUVAGEOT Anne-Marie / Française / Responsable restaurant scolaire / 17, Rue de la Croix Grimon 71350 ST LOUP GEANGES
- SOUSSIA Benjamin / Français / Contractuel Education Nationale / 20, Rue Herman Picaud 39300 CHAMPAGNOLE
- TAFFINEAU Didier / Français / Responsable Logistique / 8, Rue des Marguerites 89470 MONETEAU
- THERAROSZ Adeline / Française / Salariée à la Poste / 2, Rue du 25 septembre 1793 58000 CHALLUY
- VALTAT Sylvie / Française / Retraitée / 18, Rue du Moulin Pien 89470 MONETEAU
- VERNOUD Jacky / Française / Retraité / 9, Rue de l'Eglise 21600 FENAY

**Cette résolution, mise aux voix, est acceptée et approuvée à l'unanimité.**

<p><b><u>INTERRUPTION DE SEANCE</u></b></p>
---

Le Président de séance interrompt à nouveau le déroulé de l'Assemblée Générale afin de permettre au Comité Directeur d'élire son nouveau Président.

Les Membres élus remercient l'Assemblée pour la confiance qu'elle leur témoigne.

Puis, après s'être isolé pour en débattre, les Membres du Comité Directeur présente le Président qui vient d'être élu.

## **PV De l'Election du Président**

*L'ensemble des membres élus se retire dans une salle pour délibérer sur l'élection du nouveau président.*

*Le plus ancien de l'assemblée étant candidat, c'est au plus jeune d'ouvrir la séance.*

*Monsieur BUSTON ouvre donc la consultation : Monsieur Bernard DEPIERRE propose sa candidature au poste de président de la nouvelle ligue Bourgogne Franche Comté.  
Aucun autre candidat ne postule au poste.*

*La candidature de Monsieur DEPIERRE est mise aux voix.  
Résultats : unanimité des élus présents.*

Monsieur Bernard DEPIERRE remercie l'assemblée pour la confiance que celle-ci lui accorde et nous explique par quelques mots les grandes lignes de sa mandature.

L'ensemble des élus rejoint l'assemblée Générale et Monsieur BUSTON, rapporteur de séance, nous annonce les résultats du vote.

Monsieur HUNCKLER Président de séance, félicite Monsieur DEPIERRE pour son élection et lui cède la Présidence de l'Assemblée et les dernières résolutions à porter au vote.

## **REPRISE DE SEANCE : SUITE DES RESOLUTIONS ORDINAIRES**

Monsieur DEPIERRE soumet ensuite les résolutions suivantes au vote de l'Assemblée :

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du budget et des dispositions financières 2018/2019 adopte les éléments financiers.

**Cette résolution, mise aux voix, est acceptée et approuvée à l'unanimité.**

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance et entendu les éléments relatifs au siège de la Ligue Bourgogne Franche-Comté situé à Dijon au sein du secteur de la Toison d'Or valide l'acquisition.

**Cette résolution, mise aux voix, est acceptée et approuvée à l'unanimité.**

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

**Cette résolution, mise aux voix, est acceptée et approuvée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

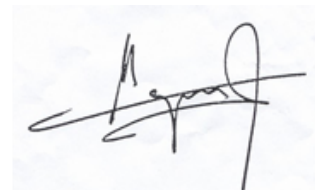
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les Présidents de séance et le secrétaire de séance.



Le Président  
Mr Depierre



Le Secrétaire Général  
Mr Cuenot



Le Trésorier  
Mr Marguery